

**COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL
N° 11-2018**

Séance du 30 mai 2018

**Boucllement du préavis N° 05-2016 - Nouveau règlement communal
sur la distribution de l'eau et nouvelle structure de taxes**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 27 avril 2016, le Conseil communal a décidé d'adopter le nouveau règlement communal sur la distribution de l'eau et une nouvelle structure de taxes (taxe de base fixe couplée à une taxe de consommation dégressive). Il a également accordé à la Municipalité un crédit de CHF 20'000.00 TTC destiné à adapter l'outil informatique de facturation.

Pour information, le nouveau règlement est entré en vigueur au 1er décembre 2016 et n'a suscité aucun recours de la part des propriétaires de Pully.

La présente communication a pour but d'informer votre Conseil de la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement (n°12016058120) engagé pour la modification de l'outil de facturation.

Le montant total facturé s'élève à CHF 18'864.40 TTC. Cette dépense sera amortie en une fois. Par conséquent, le préavis N° 05-2016 présente un solde positif de CHF 1'135.60 TTC.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner